

Laval, le 05 juin 2020

Madame la Principale

à

Mesdames et Messieurs les
Parents d'Elèves de 3^{ème}

Objet : information obtention D.N.B.

Les élèves de 3^{ème} seront évalués cette année sur deux critères pour l'obtention du brevet des collèges :

- ✓ Le contrôle continu sur 400 points : validation des compétences du socle (visible sur pronote semaine du 22 Juin).
- ✓ La moyenne sur les deux premiers trimestres des épreuves écrites du brevet sur 300 points :
 - Mathématiques (sur 100 points) ;
 - Français (sur 100 points) ;
 - Histoire-Géographie (sur 50 points) ;
 - Sciences les 3 matières (sur 50 points).Soit un total sur **700 points**.

40 rue Crossardière

53000 LAVAL

 02 43 67 95 17

 ce.0530914f@ac-nantes.fr

Comme les autres années des points bonus peuvent être alloués aux élèves qui ont des options.

De plus, les mentions sont toujours possibles :

- ✓ Brevet sans mention : entre 350 points et 419 points
- ✓ Brevet mention assez bien : entre 420 et 489 points
- ✓ Brevet mention bien : entre 490 et 559 points
- ✓ Brevet mention très bien : 560 points et plus

Remarque : Les mentions "bien" et "très bien" ouvrent le droit à l'obtention d'une bourse au mérite, sous certaines conditions. Pour l'année 2019-2020, le montant peut aller de 400 à 1000 euros, selon la bourse lycée.

Rappel : Les décisions d'orientation et l'obtention du brevet sont deux choses distinctes.

Brigitte SOUËTRE

